

Les dispositifs d'aide à la scolarité

⇒ L'aide aux devoirs, sur inscription (dispositif « Devoirs faits »).

Ce temps, par classe, est proposé à tout élève qui souhaite être accompagné pour réaliser ses devoirs, faire des exercices, répéter ses leçons, installer des méthodes de travail.

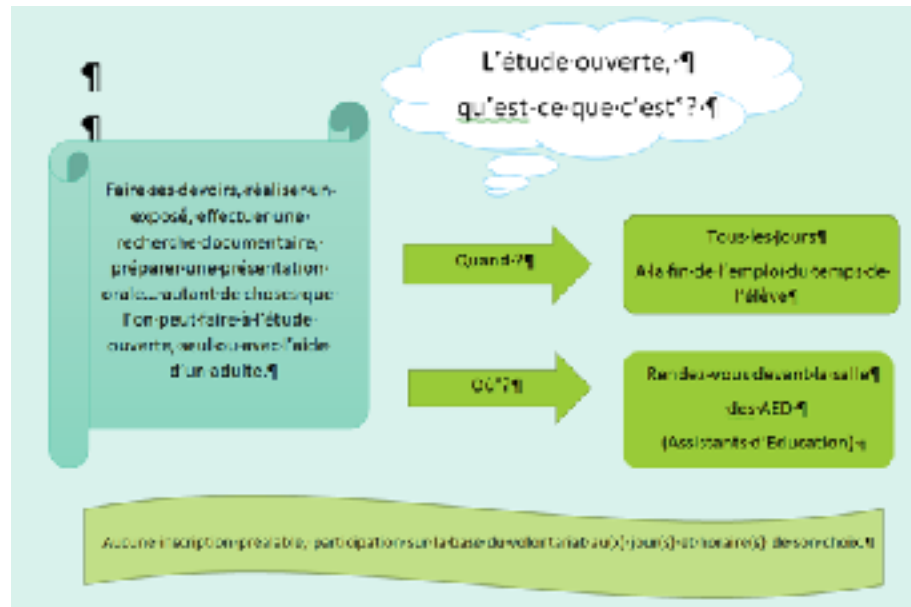
Des enseignants ou du personnel éducatif encadrent tous les jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi), les élèves sur des créneaux fixés par classe.

- Renseignements et inscription auprès des professeurs principaux et des CPE.
- Un formulaire d'inscription vous sera distribué dès la semaine du 14/09/2020.

⇒ L'étude ouverte, tous les jours, après les cours, sans inscription.

Si votre enfant souhaite travailler au collège, **ponctuellement ou régulièrement**, c'est un temps mis à sa disposition, qui vise à le responsabiliser, en lui offrant, chaque jour, un encadrement qui répond à ses besoins.

- Participation basée sur le volontariat. Pas d'inscription



⇒ Les ateliers culturels ou de pratique artistique ou sportive.

Il existe un choix d'ateliers, offerts à tous les élèves qui souhaitent vivre un moment de détente ou de culture, exprimer ou développer un talent.

Des enseignants ou des assistants d'éducation encadrent ces ateliers tous les jours (*lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12H30 à 13H30*).

- Renseignements et inscriptions se font directement auprès des professeurs qui animent des ateliers.

Devoirs faits, étude ouverte et ateliers autant de possibilités pour que votre enfant s'épanouisse et réussisse au collège Jean Perrin !